

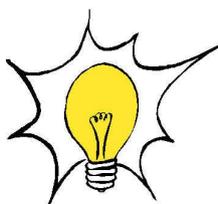


Le Projet Educatif Local

Un projet vivant pour agir...

Cette deuxième version du PEL (2008-2014) constitue l'un des volets participatifs de l'Agenda 21 chapelain.

Elle servira de « guide » à tous les porteurs de projet, c'est-à-dire tant à l'ensemble des partenaires éducatifs présent aux côtés des enfants et des jeunes âgés de 3 à 25 ans qu'aux jeunes eux-mêmes, et assurera la mise en cohérence de l'ensemble des actions menées.



<http://pel.lachapellesurerdre.fr>

SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'un développement, un projet,
un contrat éducatif local ?..... 4

L'objectif principal du P.E.L. de La Chapelle sur Erdre :
la Participation des Enfants et des Jeunes..... 5

Les 3 axes de développement :

➤ **Favoriser les projets visant à développer la citoyenneté,
la vie démocratique et le développement durable au quotidien** 6 - 7

➤ **Considérer l'enfant / le jeune dans sa globalité,
ses spécificités et tendre à respecter son rythme**..... 8

➤ Le PEL et les différents temps de l'enfant /du jeune..... 8 - 10

➤ Le PEL et la famille..... 10 - 11

➤ Le PEL et la santé..... 11 - 12

➤ **Améliorer l'accès, la cohérence et la lisibilité
de l'offre éducative**..... 13

➤ L'accès à l'offre éducative

➤ La cohérence de l'offre éducative

➤ La lisibilité de l'offre éducative

◆ **Les instances du PEL**..... 14 - 15

◆ **Le soutien aux projets**

◆ La marche à suivre..... 16

◆ Les conditions..... 17 - 18

◆ Le financement..... 18

◆ **Projets en lien avec les projets d'école**..... 19

◆ **La communication**..... 20

◆ **Les annexes**

- Fiche ACTION.....

- Fiche BILAN.....

- Des valeurs à partager.....

- Glossaire.....

- L'éco-mobilité.....

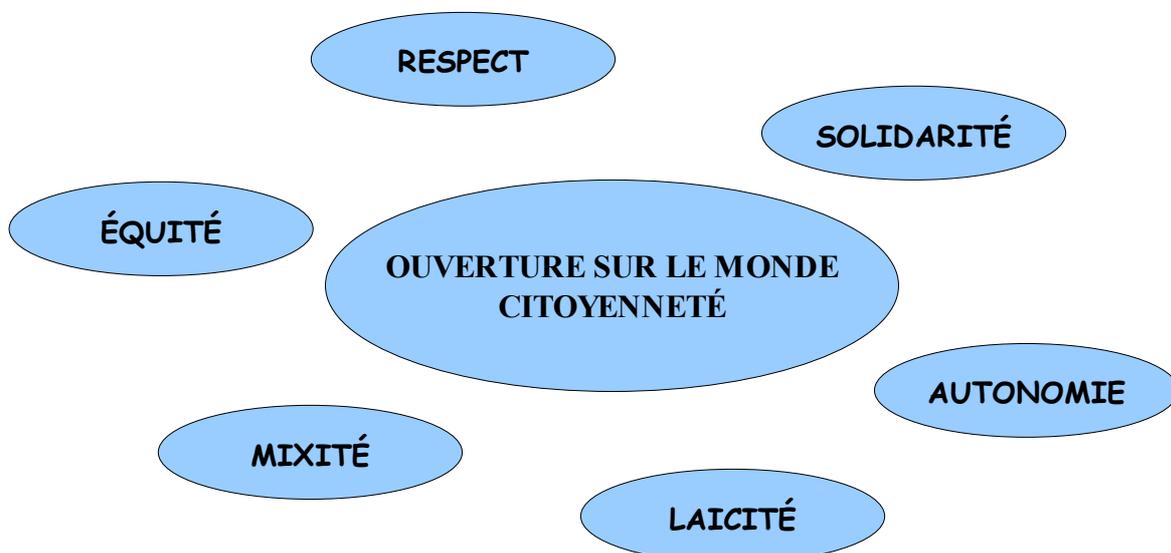
- Regard de professionnels.....

**« L'éducation : c'est l'art de la rencontre,
c'est apprendre à rencontrer l'autre et à reconnaître en
lui
cette infinie richesse »**

Albert Jacquard met en évidence l'importance de la communauté humaine dans l'évolution de chacun. Selon lui, l'éducation n'est pas le déversement du savoir. La finalité du savoir est d'apprendre « l'art de la rencontre ». La rencontre avec les autres constitue pour lui une immense richesse à préserver et il souhaite que chaque individu prenne conscience que l'éducation vient avant tout des autres.



Le P.E.L. de La Chapelle sur Erdre, des valeurs à partager :



QU'EST-CE QU'UN DEVELOPPEMENT / UN PROJET / UN CONTRAT EDUCATIF LOCAL ?

Sur un territoire, il existe toujours des activités pour les enfants et les jeunes.
Ces activités sont :

- programmées ou non
- concertées ou non
- coordonnées ou non

➔ Il existe un **DÉVELOPPEMENT** éducatif local (D.E.L.)

Un ensemble d'acteurs locaux se mobilise et s'organise sur la base d'un diagnostic commun :

- Pour élaborer une plate-forme d'orientations éducatives
- Formuler des propositions d'actions en faveur des enfants et des jeunes

➔ On parle alors du **PROJET** éducatif local (P.E.L.)

Si ces différents acteurs s'engagent au regard du projet éducatif local et formalisent cet engagement

➔ C'est le **CONTRAT** éducatif local (C.E.L.)

Le CEL est l'outil fédérateur des politiques éducatives sur un territoire.

L'objectif principal du Projet Éducatif Local de La Chapelle sur Erdre :

LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

Le Projet Éducatif Local de La Chapelle sur Erdre se fixe pour objectif principal de *favoriser, encourager, soutenir la participation des enfants et des jeunes*.

Il développe et coordonne les actions éducatives autour des trois axes suivants :

- Favoriser les projets visant à développer la citoyenneté, la vie démocratique et le développement durable au quotidien,
- Considérer l'enfant, le jeune dans sa globalité, avec ses spécificités et tendre à respecter son rythme,
- Améliorer l'accès, la cohérence et la lisibilité de l'offre éducative.

Le public visé : les 3-25 ans

Pourquoi jusqu'à 25 ans ?

Cela correspond à l'âge où le jeune peut sortir du système scolaire, c'est aussi l'âge estimatif de fin des études supérieures et de l'entrée dans la vie active. Tout cela repose sur une part de statistique et sur une part de subjectivité. Les cartes de réductions, cinéma, culture, SNCF, etc... vont jusqu'à 25 ans ; le RMI n'est versé qu'à partir de 25 ans; le jeune est rattaché au foyer fiscal de ses parents, si il est âgé de moins de 25 ans et étudiant, etc.... La grande majorité des formations et des contrats de travail associés vont de 16 à 25 ans. Le niveau de vie des 20-24 ans est le plus bas de la population et le taux de chômage le plus haut. C'est le groupe d'âge qui part le moins en vacances. C'est entre 16 et 25 ans, que les jeunes ont le plus besoin d'information et d'accompagnement pour celles et ceux, entre autres, qui ne sont plus dans le circuit scolaire, et pas encore dans la vie active.

Les temps concernés

--> Les temps péri et extra-scolaires :

On appelle **temps périscolaire** le temps passé à l'école en dehors des cours obligatoires : le matin, le soir ou pendant la pause du déjeuner.

Le **temps extra-scolaire** se situe en soirée, le mercredi lorsqu'il n'y a pas classe, en fin de semaine et pendant les vacances.

¹ Voici un complément d'informations historiques et sociologiques :
http://www.cairn.info/article_p.php?ID_ARTICLE=JFP_014_06

FAVORISER LES PROJETS VISANT À DÉVELOPPER LA CITOYENNETÉ, LA VIE DÉMOCRATIQUE ET LE DÉVELOPPEMENT DURABLE AU QUOTIDIEN

Quels moyens devons-nous envisager pour que tous les jeunes aient la possibilité de s'investir, de porter leur voix individuelle et collective en tant que citoyens ?

Les structures formelles telles que les conseils de la jeunesse mobilisent finalement assez peu car ils sont formés et organisés par les élus qui peuvent être en décalage avec le mode de fonctionnement et les préoccupations de la jeunesse. On pourrait en déduire que les jeunes ne s'intéressent pas à la vie de la cité, cependant nous constatons qu'ils prennent part à la démocratie par d'autres moyens.

Les pistes d'action

- Faire en sorte que les instances de démocratie participative des jeunes soient des « **lieux d'échanges** et de rencontres entre jeunes, entre jeunes et adultes, **qui permettent l'implication et la responsabilisation des jeunes** dans la réflexion et les actions, au service d'une qualité de vie du territoire.
- **Développer la structure « ressource » qu'est le Point Information Jeunesse**, permettant ainsi aux jeunes de se rencontrer, d'être aidés et reconnus dans la réalisation de projets collectifs, de connaître les services qui leur sont utiles et les concernent de près, de participer à la vie locale ;
- **Rendre plus accessibles les informations et les aides relatives à l'accompagnement des projets de jeunes** (cf. dispositifs « Accès aux loisirs : aide aux départs autonomes » et « Accompagnement aux projet de jeunes »)
- **Encourager les différentes formes de participation et d'engagement des jeunes** et, notamment, le développement des Associations Temporaires d'Enfants Citoyens (ATEC), excellent moyen d'apprentissage de la citoyenneté.
- **Former les responsables associatifs de demain** : Le bénévolat sensibilise au rôle social et permet aux jeunes d'exploiter leurs talents et de développer des compétences tout en renforçant leur présence dans la communauté. Ces formes d'utilisation du temps libre favorisent l'engagement des jeunes et l'exercice de leur citoyenneté.
- **Valoriser l'engagement des jeunes** : La valorisation est un élément majeur d'encouragement à la participation citoyenne des jeunes. Cette expression écrite, radiophonique, en images et sur les réseaux doit être valorisée, notamment dans une perspective de dialogue entre les générations.
Un outil : l'organisation d'un **festival-forum initiative Jeunesse** : action collective et festive (témoignages, rencontres, débats, créations, partage d'expériences) sous des formes dynamiques (parcours, théâtre forum, café-rencontres, espace en libre circulation.
- **Construire une maison des jeunes** pour permettre aux jeunes chapelains de se retrouver dans un lieu ouvert et convivial.
- **Eduquer à l'environnement et à l'éco-citoyenneté** :
 - Développer les projets d'éducation à l'environnement et à l'éco-citoyenneté,
 - Développer la formation du personnel d'encadrement et du personnel bénévole au développement durable,
 - S'appuyer sur les Groupes d'animation de quartier pour travailler avec les habitants sur la

connaissance de leur environnement, les responsabilités individuelles et collectives.

Contenu de la mission ÉCO-MOBILITÉ (voir en annexe)

Le champ pédagogique de l'éco-mobilité est particulièrement riche car il fait appel à différents domaines, en particulier :

- A. les déplacements et l'environnement
- B. les déplacement et la sécurité routière
- C. les déplacements et la santé
- D. les déplacements et la citoyenneté

Quelques exemples de bénéfices liés à l'éco-mobilité :

- Susciter une adaptation, un changement de comportements, préparer les enfants à leur future mobilité d'adulte en les sensibilisant aux pratiques alternatives à la voiture, favoriser l'autonomie .
- Améliorer le cadre de vie : qualité de l'air, bruit, espace public, ambiance urbaine...
- Favoriser la solidarité entre les familles, entre les générations,
- Favoriser un exercice physique régulier,
- Redonner confiance aux parents quant à la sécurité des trajets domicile-école

CONSIDÉRER L'ENFANT / LE JEUNE DANS SA GLOBALITÉ, SES SPÉCIFICITÉS ET TENDRE À RESPECTER SON RYTHME

L'enfant / le jeune dans sa globalité :

Il s'agit de considérer que l'enfant / le jeune n'est pas tantôt un élève (ou un étudiant), tantôt un participant à des activités péri ou extra-scolaires, tantôt un enfant / un jeune jouant dans une aire de jeux ou circulant dans la rue, mais bien **une personne en devenir** avec sa personnalité, son histoire, sa culture, ses désirs, ses besoins.

Les spécificités de l'enfant / du jeune :

Depuis la deuxième moitié du XX^e siècle l'enfant n'est plus appréhendé comme un « adulte en miniature », mais comme un être humain devant bénéficier d'un statut juridique spécifique. C'est un être humain dont la spécificité ne lui permet pas d'user immédiatement de tous ses droits ; en revanche, il est titulaire de droits qui lui sont spécifiques : **les droits de l'enfant** (*Convention internationale des Droits de l'Enfant – 20 novembre 1989*)

Les spécificités de l'adolescence (cf. en fin de document : *L'adolescent fait peur - L'adolescence n'est pas un âge mais un processus - L'adolescence est d'essence conflictuelle - Un corps qui change - Conflit entre idéalisation et réalité - Adolescence et crise parentale - Le rôle de l'entourage*)

Le rythme : Qu'entend-on par « journée de l'enfant / du jeune » ?

Cela concerne **tous** les temps : le temps du réveil, des repas, des déplacements domicile-école, le temps scolaire, les temps de repos, de loisirs...

De nombreux professionnels s'interrogent sur cette journée : son organisation actuelle permet-elle de respecter les besoins fondamentaux de l'enfant / du jeune ? Quelle est la journée idéale ?

Retrouvez en annexe des regards de professionnels.

LE P.E.L. et LES DIFFÉRENTS TEMPS DE L'ENFANT / DU JEUNE

Comme indiqué précédemment, les temps concernés par le Projet Educatif Local sont les temps péri et extra-scolaires.

A) Sur le temps extra-scolaire, il est important que les outils permettant d'assurer une pérennité des actions engagées en période scolaire soient recherchés :

Les pistes d'action

- **Renforcer la coopération entre les acteurs** de l'Education nationale (équipes pédagogiques des écoles et des collèges, Inspecteurs de l'Education nationale, d'Académie, infirmières), les services municipaux et les autres acteurs de l'éducation, en respectant les prérogatives de chacun.

Chaque métier doit pouvoir bénéficier d'une égale considération (et dignité) et la complémentarité des compétences doit être mise en avant dans le projet.

Les comportements des uns et des autres doivent être exemplaires.

- **Mener une réflexion globale sur l'offre éducative** (type d'organisation, horaires, nombre de places...)
- **Créer des passerelles fonctionnelles** entre les équipements (école-halte-garderie-crèches)
- **Elaborer une charte** définissant les conditions d'accueil des tout-petits
- **Renforcer des moyens humains, matériels** et financiers des structures municipales de l'enfance et de la jeunesse pour accueillir davantage d'enfants et d'adolescents, y compris des enfants handicapés, le mercredi et pendant les vacances scolaires, en maintenant la qualité éducative de l'accueil.
- **Mutualiser les espaces** pendant les périodes de vacances (points d'ancrage des activités et optimiser les moyens matériels)
- **Trouver une réponse adaptée** aux besoins des familles et des jeunes de 10 à 14 ans
- **Créer une convivialité dans tous les lieux** où les enfants / les jeunes sont accueillis pour qu'ils se sentent autoriser à entrer et à s'exprimer
- **Mettre en place des espaces de réflexion et de débats** sur l'action éducative, l'enfance et la jeunesse

Le PEL doit également permettre la connaissance et la pratique d'activités sportives, culturelles et artistiques. Essentielles au développement de l'enfant / du jeune, elles lui permettent de découvrir ses sens, de canaliser ses émotions, de mettre en avant sa créativité et sa personnalité propre.

Les pistes d'action

- **Favoriser l'accès** de chaque enfant aux activités sportives culturelles et artistiques.
- **Mettre en synergie** et en complémentarité les structures locales.
- **Développer des ateliers** sportifs et de pratiques culturelles (artistiques et scientifiques) dans les accueils de loisirs et auprès du service jeunesse.

B) Sur le temps péri-scolaire, et notamment le temps du midi (également appelé pause méridienne) :

Les pistes d'action

Actions en cours de réalisation :

- **Aménager le temps du midi** (conditions d'accueil et de restauration) : La rénovation des services de restauration améliore les conditions matérielles dans lesquelles les enfants déjeunent.
- **Agir qualitativement sur l'organisation des accueils périscolaires**
- **Former le personnel encadrant**
- **Légitimer l'intervention du personnel municipal**
- **Définir des règlements communs de fonctionnement**

Actions à mener :

- **Améliorer les conditions de sieste** (de repos) des enfants de maternelle,
- **Mettre en cohérence les projets éducatifs** des écoles et des temps périscolaires,
- **Renforcer le travail de partenariat** entre équipes enseignantes / personnel municipal,
- **Développer les passerelles** entre les services Vie Scolaire, action Culturelle et Sport sur les temps périscolaires.

LE P.E.L. et LA FAMILLE

Le PEL vise à renforcer les liens entre les familles et les partenaires éducatifs

a) Au niveau des structures d'accueil :

Les pistes d'action

- **Veiller à ce que les familles** des enfants et des jeunes accueillis se sentent autorisées à entrer, à s'exprimer, à participer à la vie de la structure.
- **Permettre aux familles** de se connaître, d'échanger, voire de s'entraider.
- **Permettre aux familles** de trouver les informations concernant les services ou structures susceptibles de les aider dans leur rôle d'éducateur dans toutes les structures d'accueil.

b) Accompagnement à la parentalité :

L'introduction en 1970 de la co-parentalité puis de l'autorité parentale conjointe a amené l'idée que le chef de famille devait faire place à une co-éducation familiale. La recomposition d'un grand nombre de familles a rendu nécessaire cette co-éducation.

Le PEL de la ville de La Chapelle sur Erdre inscrit dans ses orientations et actions le soutien à « toute action qui permette aux parents d'exercer leur rôle de premiers éducateurs de l'enfant et du jeune ».

Les pistes d'action

- **Mobiliser les parents** dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets
- **Favoriser leur implication** dans la vie de tous les lieux d'éducation
- **Le soutien aux familles** peut prendre des formes diverses : groupes de paroles, partage d'expériences, consultations individuelles en face à face ou par téléphone, conférences, diffusion de guides pratiques, etc.

c) Les demandes des familles d'enfant porteur de handicap (cf rapport sur le Handicap à La Chapelle sur Erdre – Mai 2008 - stagiaire Master 2 IGIS) :

- **Informé sur les actions** mises en place par la commune et dans la commune pour le handicap
- **Mettre en place une instance de parole**, un lieu d'écoute et de partages d'expériences entre les participants pour les parents mais aussi pour les frères et sœurs
- **Mettre en place une permanence mensuelle** pour les personnes en situation de handicap qui se sentent seules.

Le PEL et LA SANTÉ

A) La démarche participative de santé communautaire :

La santé communautaire² est une approche à la fois globale de la santé, vue comme un bien-être de la personne, et participative : chacun, sur son territoire, est le principal acteur de sa santé et de celles de ses proches.

La santé communautaire est un élément incontournable d'une politique de participation citoyenne et de santé publique.

Les liens sociaux et humains qui unissent un malade à son entourage l'aident à combattre sa maladie. Mais pas seulement : il y a aussi l'alimentation, le cadre de vie, la prévention au travail, l'information et de dépistage, etc. Autant de choses qui nécessitent des professionnels, bien sûr, mais tout autant une mobilisation volontaire des populations qui doivent créer leur propre dynamique de santé.

La santé communautaire ne remplace pas la planification de la santé publique, mais elle doit la rencontrer et la conforter.

Les pistes d'action

- **Mettre en place des projets d'éducation à la prévention** auxquels les jeunes seront parties prenantes. Le "Défi prévention jeunesse" visera à sensibiliser mais aussi à responsabiliser les jeunes à la prévention des risques pour leurs propres santé et sécurité et pour celles des autres.

B) Les enfants et aux jeunes en situation de handicap

Les pistes d'action

- **Créer une cellule opérationnelle** chargée de valider les conditions d'accessibilité ainsi que d'accompagnement de la communauté éducative sur tous les temps d'accueil de l'enfant. Cette consultation sera systématique afin de garantir le bien-être de l'enfant ou du jeune porteur de handicap.
- **Prévoir l'accueil des enfants et des jeunes** en situation de handicap lors des festivités culturelles et sportives organisées ou soutenues par la Ville.

2 Le terme est souvent décrié par celles et ceux qui ne le connaissent pas. Mais qu'est-ce qu'un territoire, si ce n'est une communauté humaine dans un espace de vie. Référence : Marc Schoene, médecin de publique, président de l'Institut Renaudot.

- **Assurer l'accès aux nouvelles technologies** (parfois seul moyen pour accéder à l'information, aux loisirs et à la culture). Les informations du site Internet de la Ville seront accessibles aux mal voyants et mal entendants.
- **Susciter le développement de sessions de sensibilisation** ou de formation aux situations de handicap pour tout professionnel en charge de l'accueil d'enfant ou de jeune en situation de handicap.
- **Diversifier l'offre de services des moyens de transports** (transports collectifs, transports à la demande, transports spécialisés)

Extrait du rapport sur le Handicap à La Chapelle sur Erdre – Mai 2008 - stagiaire Master 2 IGIS :

Les parents d'enfants en situation de handicap sont très demandeurs d'activités sportives, culturelles : la lecture, la poterie, l'art plastique... Certains sont prêts à accompagner bénévolement l'enfant. Du fait du manque d'activité proposée à proximité, beaucoup de parents ne peuvent pas inscrire leurs enfants.

La quasi totalité des personnes interrogées est très intéressée par l'activité musique: « Pour tous les enfants handicapés, la musique ça leur apporte quelque chose. Ça va au delà de l'activité, (ma fille) elle ne parle pas mais par contre les chansons elle essaye de répéter, ça la fait travailler. » , « L'éveil musical, c'est une activité qui le posait » La quasi totalité des personnes interrogées dans l'enquête souhaiteraient y participer mais, il n'y a pas assez de créneaux.

AMÉLIORER L'ACCÈS, LA COHÉRENCE ET LA LISIBILITÉ DE L'OFFRE ÉDUCATIVE

A) Améliorer l'accès à l'offre éducative :

Les pistes d'action

- **Mettre en place une tarification adaptée** par un outil de solidarité sociale et de politique familiale (quotient familial, taux d'effort...) qui favorise l'accès de tous les enfants aux activités péri- et extra-scolaires proposées par la Ville et par certaines associations (cf. liste en annexe).
- **Mette en place un plan de déplacements**

La Ville souhaite s'engager dans une démarche de **Plan de déplacements Ecole**.

Ce dispositif vise à proposer un ensemble de mesures adaptées aux problèmes rencontrés localement sur le trajet domicile-école. A partir d'un plan concerté, la ville pourra par exemple proposer de :

- Coordonner un service de ramassage non-motorisé,
- Coordonner un service de covoiturage entre les parents les plus éloignés de l'école,
- S'engager dans un programme pédagogique en milieu scolaire ?
- Réaliser des aménagements de voirie pour modérer la circulation.

B) Améliorer la cohérence de l'offre éducative

Les pistes d'action

- **Organiser la coopération et la mutualisation des actions**
- **Redéfinir les critères** d'attribution des subventions et les conventions de partenariat avec les associations
- **Développer les activités passerelle** avec les accueils de loisirs afin de familiariser les enfants de fin de primaire avec les activités jeunesse, sachant que jeunes de 10 à 14 ans et leurs parents réclament encadrement et accompagnement.
- **Renforcer la collaboration** entre le JAM, Capellia et l'Ecole de musique
- **Permettre l'accès et la familiarisation à l'informatique** par la création d'un Cybercentre qui aura pour vocation de mettre à la disposition du grand public des outils et des moyens d'accès aux technologies de l'information et de la communication. L'utilisation des logiciels libres sera privilégiée.

C) Améliorer la lisibilité l'offre éducative :

Les pistes d'action

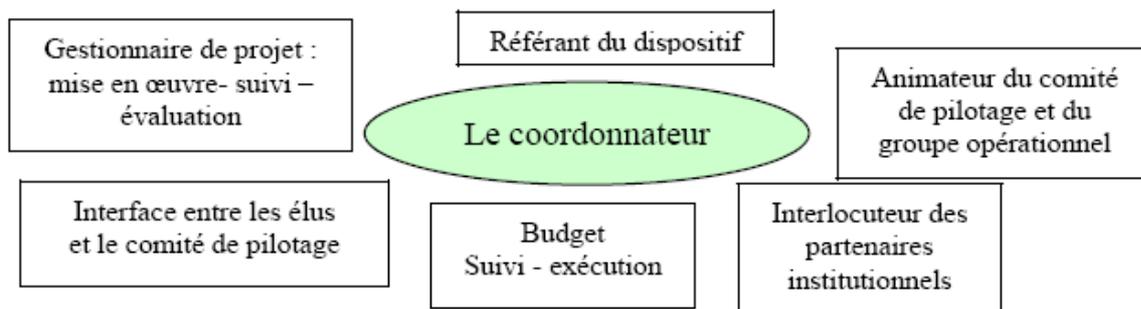
- **Organiser des rencontres** inter-associatives – créer un événement fédérateur (services municipaux / associations / équipes enseignantes)
- **Définir un projet sportif local**

LES INSTANCES

La coordination :

Le coordinateur du PEL a pour mission :

- de développer le lien entre les différentes instances
- de leur apporter un soutien technique
- de garantir la cohérence du dispositif
- de rédiger un rapport d'activité synthétisant le déroulement du PEL. Ce rapport sera présenté au cours de la réunion du comité de pilotage du mois de Mai puis fera l'objet d'une publication.



Le comité de pilotage

Composition :

Le comité de pilotage est composé de manière à assurer une représentation de l'ensemble des partenaires locaux sans aboutir à une assemblée trop nombreuse, pour faciliter le travail en commun. Il réunit donc :

- les élus et les responsables (référénts) des services municipaux concernés,
- l'inspecteur de l'Education nationale, les conseillers pédagogiques d'éducation et deux directeurs d'écoles désignés de manière à assurer une représentation des différents secteurs scolaires de la ville (1 directeur d'école maternelle et 1 directeur d'école élémentaire),
- les principaux des deux collèges,
- des représentants de l'association des parents d'élèves,
- le président de l'OMS, de l'OMCRI,
- de représentants d'associations,
- tout-e jeune ayant déjà participé à une action initiée dans le cadre du P.E.L.

Modalités de fonctionnement :

Le comité de pilotage se réunit trois fois au cours de l'année scolaire (octobre, janvier, mai).

Son rôle :

- Définit les orientations générales d'actions autour des valeurs communes du Projet Éducatif Local
- Procède aux réajustements
- Ne valide pas les projets mais procède à l'évaluation annuelle des actions menées par les porteurs de projet
- Demande aux commissions de réfléchir à des thématiques particulières autour du Projet Éducatif Local

Le Groupe Opérationnel

Espace d'échanges et de confrontations d'expériences, le groupe opérationnel est chargé en particulier du suivi et de la mise en oeuvre des actions. Il rend des comptes régulièrement au comité de pilotage.

Les commissions thématiques

- Les commissions déterminent elles-mêmes leur méthode de travail et le rythme des rencontres. Chaque commission a pour mission de produire, avec le soutien du coordinateur du PEL, un bref rapport qui sera ensuite présenté au comité.
- Le pilote de chaque commission est désigné par le comité de pilotage.
- D'autres partenaires peuvent être associés au travail des commissions.

LE SOUTIEN AUX PROJETS

Le PEL : laboratoire d'idées, terrain d'expérimentation !

Les projets d'action sont envisagés selon une démarche de généralisation progressive (et non directement de manière définitive).

LA MARCHÉ À SUIVRE

a) J'ai un projet. A qui dois-je m'adresser ?

Plusieurs possibilités :

- soit en venant directement au Point Information Jeunesse (rue Jean Jaurès – 02.51.81.87.23). L'animateur peut accompagner le porteur de projet dans le montage du dossier,
- soit en rencontrant un animateur du service Jeunesse,
- soit en contactant la coordinatrice du P.E.L. (02 51 81 87 55)

b) Mon dossier est prêt. Que se passe-t-il ?

Une commission technique étudie les projets d'actions finalisés. Elle s'assure de leur conformité avec les axes et les valeurs du PEL, étudie les budgets prévisionnels, et émet un avis technique.

Le projet est présenté par le porteur lui-même.

Lorsqu'un projet est porté par un partenaire de la même association ou institution qu'un membre de la commission technique, le membre concerné sort de la salle de réunion lors de la présentation du projet et lors de sa délibération.

c) Quelle est l'étape suivante ?

- **Mon projet a reçu un avis technique « favorable »**: La commission municipale concernée (Enfance-Jeunesse-Scolaire ou Animation) examine le projet et rend un avis argumenté. Le conseil municipal est saisi lorsqu'il y a nécessité de versement d'une subvention.
- **Mon projet a reçu un avis technique « défavorable »** : l'avis sera alors motivé.

LES CONDITIONS

a) Les principes généraux :

- Les projets doivent s'inscrire dans les temps périscolaires et/ou extra scolaires.
(Pour les projets en lien avec les projets des écoles, se reporter p 19).
- Le dépôt d'un dossier ne garantit pas systématiquement son financement et son soutien à la démarche.
- Les porteurs de projet sont informés des procédures et s'engagent à les respecter avant de mettre en place les projets.
- La reconduction des financements reste exceptionnelle et ne peut être envisagée que si le projet fait apparaître de nouveaux objectifs, le développement de nouvelles activités, ou l'extension vers un nouveau public.
- En cas de non réalisation ou d'utilisation non-conforme des soutiens alloués, la Ville pourra solliciter la compensation financière ou le remboursement des sommes allouées.

b) le contenu des projets

Il doit faire apparaître :

- Sa conformité avec les axes de développement
- Sa conformité avec les objectifs et les valeurs définis dans le paragraphe « Des valeurs à partager » p 31
- La lisibilité de la faisabilité opérationnelle, technique et financière. Les intervenants sollicités doivent avoir les compétences requises et être dans une situation juridique adaptée (la vérification de ces points est du ressort du porteur de projet). Le porteur de projet doit rechercher au maximum des financements croisés
- La concertation avec les autres opérateurs lorsque l'action proposée a un caractère collectif et/ou transversal
- Les modalités de diffusion de l'information et de communication

c) L'évaluation :

Une évaluation systématique des actions doit être réalisée par le porteur de projet et ses partenaires. Celle sera transmise au coordinateur.

L'évaluation, qu'est-ce que c'est ?

L'évaluation c'est la mesure de l'écart entre ce qui est projeté et ce qui est réalisé, tenant compte des moyens mis en place et des délais accordés.

Il faut distinguer deux rôles différents et complémentaires : le contrôle (qui permet d'ajuster tout au long du projet) et l'analyse (qui permet de décider pour un projet ultérieur).

La mise en œuvre d'un processus d'évaluation permet aux partenaires de vérifier le bien-fondé de telle ou telle activité au regard des objectifs énoncés

LE FINANCEMENT

Modalités de financement de la Ville

1-1) Taux de participation

Le taux maximal de participation de la Ville, hors frais de personnel et valorisations (puisque le PEL n'a pas de vocation à financer des postes), est applicable selon les critères suivants :

- pour les projets dont le budget est supérieur à (ex. 1 000 €), le montant du soutien ne pourra dépasser 30% du budget prévisionnel
- pour les projets dont le montant global est inférieur (ex. à 1 000€), le montant du soutien pourra aller jusqu'à 50% du budget prévisionnel.

1-2) Versement de la participation de la ville

Versement de 70% de la participation au moment de la validation sur la base du budget prévisionnel et de 30% après l'évaluation sur la base du réalisé dans la limite du budget prévisionnel.

Le porteur de projet doit privilégier la recherche de financements concertés, en complément de la part d'autofinancement éventuelle.

La Pérennisation :

La reconduction des financements reste exceptionnelle et ne peut être envisagée que si le projet fait apparaître de nouveaux objectifs, le développement de nouvelles activités, ou l'extension vers un nouveau public. La reconduction est alors possible dans la limite de 3 années. Ce délai écoulé, l'action doit sortir du PEL et être portée par un opérateur en particulier (une association, un service municipal...).

PROJETS EN LIEN AVEC LES PROJETS DES ÉCOLES

Il est important de noter que, même si le PEL concerne principalement les temps péri et extra scolaires des enfants et des jeunes, il est essentiel qu'il s'appuie et s'articule sur les objectifs et actions menées pendant le temps scolaire et qu'il soit en cohérence avec les projets des établissements d'enseignement primaire et secondaire.

Aussi la ville prend en charge, avec les partenaires locaux et institutionnels, les interventions menées par les **écoles maternelles et élémentaires** suivant trois modes d'intervention :

■ interventions systématiques dans l'ensemble des classes de la commune :

(bibliothèque, musique, chant choral, activités sportives, découverte de l'environnement, du patrimoine local, activités culturelles et artistiques, éducation à l'image, accès aux NTIC)

Les objectifs et contenus pédagogiques sont définis au préalable, conjointement par les représentants de l'éducation Nationale et les intervenants, en référence aux programmes officiels et de manière différenciée selon les niveaux. Lorsque les interventions sont renouvelées plusieurs fois au cours du cursus scolaire, elles doivent garantir une progression.

■ interventions (ou financements) accordés sur projet :

Afin de favoriser l'accès de tous au savoir, il est important que les enseignants puissent bénéficier d'aides dans la réalisation de leurs projets spécifiques dès lors qu'ils répondent aux objectifs du PEL.

De même, les autres partenaires éducatifs locaux peuvent, au regard de leurs compétences particulières effectuer une offre d'intervention.

■ interventions ou propositions de travail en commun ponctuelles autour d'une manifestation ou d'un événement

(ex . Journées multi-sport, semaine du jeu, etc.) Autant d'occasion de favoriser les rencontres entre les différentes écoles, de développer les liens entre les écoles et les familles, les autres partenaires éducatifs...

Projets en lien avec les collèges :

Le PEL soutient les projets de prévention et d'éducation à la citoyenneté menés dans le cadre scolaire des collèges (prise en charge financière par le Conseil Général). Pour le développement de ces projets, une enveloppe est accordée annuellement aux deux collèges chapelains.

Communication au sein des services municipaux :

Le coordinateur utilise l'Intranet de la Ville pour faciliter et systématiser l'échange d'information entre les référents du PEL et les directeurs de service.

Mise en place d'un système de communication en ligne avec les partenaires du projet : le blog !

<http://pel.lachapellesureordre.fr>

Le coordinateur anime un blog avec les partenaires du projet.

Cet outil comme base de données des projets

Cette base de données recense pour chaque structure d'accueil d'enfants, tous les projets éducatifs dans lesquels elles se sont inscrites. Elle permettra de mieux cibler l'offre qui peut leur être faite, en fonction de leurs projets pédagogiques et des domaines qu'elles souhaitent développer avec les enfants et les jeunes.

Le coordinateur est également responsable de la communication en direction du grand public, c'est-à-dire des familles mais également des acteurs de l'éducation qui ne participent pas directement au PEL. Une telle communication doit être régulière et éditée de multiples façons (magazine municipal, site Internet de la Ville, le blog dédié au PEL, un document spécifique diffusé via les écoles, les associations et les services municipaux recevant du public).

ANNEXES

- ◆ *FICHE ACTION*
- ◆ *FICHE BILAN-EVALUATION*
- ◆ *DES VALEURS À PARTAGER*
- ◆ *GLOSSAIRE*
- ◆ *L'ÉCO-MOBILITÉ*
- ◆ *REGARDS DE PROFESSIONNELS*

Rappel de l'objectif principal du P.E.L. de La Chapelle sur Erdre :

**« Favoriser, encourager, soutenir
la participation des enfants et des jeunes »**

NOM DE L'ACTION

Activité nouvelle

Reconduction

Développement

LE PORTEUR DE PROJET

Nom - Prénom :

Adresse :

Tel : Email

Statut :

SITUATION DE DÉPART

(constats, enquêtes, demandes ou besoins exprimés, ce qui a conduit à engager cette action)

OBJECTIFS DU PROJET :

Lieux :

Communication : (moyens utilisés pour solliciter le public visé et rendre lisible l'action)

Partenaires associés :

– Nom :

– Coordonnées :

– Dans quel cadre :

– Communication :

– Financement :

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES		RECETTES	
ACHATS		AUTOFINANCEMENT	
- Fournitures d'ateliers ou d'activités	- Participation des usagers
Autres (précisez) :		- Fonds propres
- alimentation,	- Valorisation de personnel
- transports,		
- fournitures		
SERVICES EXTERNES		SUBVENTIONS	
Formation des bénévoles	ETAT	
		- Préciser si possible
		
Locations	C. A. F.
Primes d'assurances	COLLECTIVITES TERRITORIALES	
		- Région
		- Département
		- Commune
Documentation / études et recherches		
AUTRES SERVICES EXTERNES			
Prestataires	ORGANISME SEMI-PUBLIC
FRAIS DE PERSONNEL		SUBVENTIONS PIVEES
Salaires bruts		
Charges sociales de l'employeur		
Autres (à préciser)		AUTRES PRODUITS DE GESTION	
Mise à disposition de personnel	COURANTE
TOTAL	TOTAL

Le porteur de projet a pris connaissance des termes du Projet Éducatif Local et s'engage à en respecter les procédures.

Date :

Signature du Responsable Légal
(Précédée de la mention « certifié exact »)

5 QUESTIONS À SE POSER

1 – Quels objectifs (qualitatifs et quantitatifs) ?

Quels effets attendiez-vous de la mise en place de l'activité ?

2 – Quels indicateurs de réussite ?

Décrivez le ou les indicateurs utilisés sans oublier le niveau d'exigence final visé

Qu'est-ce qu'un indicateur :

Un **indicateur** est un outil d'évaluation et d'aide à la décision grâce auquel on va pouvoir mesurer une situation, une activité, à un instant donné.

L'utilité d'un indicateur dépend d'abord de sa capacité à refléter la réalité, mais aussi de sa simplicité d'acquisition et compréhension

Exemples d'indicateurs :

- Qualité de l'offre éducative
- Niveau d'accessibilité
- Niveau d'ouverture au plus grand nombre
- Niveau de participation d'implication des jeunes et des jeunes
- Niveau d'information sur le projet
- Niveau d'implication financière
-

3 – Quels résultats (qualitatifs et quantitatifs) ?

Quels effets avez-vous constatés au terme de l'activité ?

4 – Comment expliquer les écarts entre le prévisionnel et le réalisé ?

L'analyse doit montrer à quoi sont dus ces écarts.

5 – Comment y remédier ? C'est le travail du groupe du pilotage.

GLOSSAIRE

Adolescence : une seconde naissance

L'adolescent fait peur

L'adolescence suscite une réaction ambivalente de la part des adultes. D'une part ils voudraient bien voir incarner dans la jeunesse leur propre image de ce qu'ils considèrent comme le plus bel âge de la vie et d'autre part, confrontés à la réalité, ce sont très vite les connotations négatives de l'adolescence qu'ils mettent en avant : sexualité non contrôlée, toxicomanie, délinquance. Cela contribue à maintenir le flou dans les idées et ce flou entraîne la peur. Il est donc important dans un premier temps de combattre ce flou en clarifiant les concepts.

L'adolescence n'est pas un âge, c'est un processus

L'adolescence n'est pas la puberté, l'adolescence n'est pas un âge. Cela a été montré par les travaux des ethnologues qui ont pointé l'absence d'adolescence dans plusieurs sociétés. Par ailleurs chacun peut repérer dans son environnement des exemples d'adolescents précoces ou attardés.

L'adolescence est d'essence conflictuelle

L'adolescent est en conflit avec sa famille, avec son entourage et très largement avec la société. Mais plus encore, il est en conflit avec lui-même. Ecartelé entre "une porte qui se ferme" et "une porte qui s'ouvre" (brain-storming d'adolescent), il est en recherche d'identification.

Un corps qui change

"Haine et désir et peur du corps sexué sous-tendent la difficulté du jeune pubère dans son processus d'intégration du corps sexué et dans son renoncement à l'enfance" - Annie Birraux - psychiatre et psychanalyste.

La confrontation à la vie sexuelle largement empreinte de narcissisme et privilégiant souvent le plaisir sans inclure la dimension de la tendresse et de l'amour laisse souvent un goût amer d'insatisfaction.

Sur le plan psychanalytique, l'adolescence est très largement le processus lent, le travail d'intégration du corps sexué jusqu'à l'amour qui est la capacité d'accueillir autrui. Passer de l'individu (clos sur lui-même) à la personne ("capable d'autrui" d'après E. Mounier) c'est très largement passer de l'adolescence à l'âge adulte.

Conflit entre idéalisation et réalité

L'image idéale qu'il a de lui-même se heurte chez l'adolescent à la pauvreté de ce qui lui est offert. *"Moi je change mais le monde, lui, ne change pas"*.

La famille actuelle, restreinte, prive l'adolescent des modèles qu'il trouverait dans la famille élargie. Il se met donc en quête de "modèles" de substitution qu'il peut trouver (les idoles).

La position d'adulte des parents rend l'identification d'autant plus difficile qu'ils ont souvent tendance à dévaloriser par leurs propres remises en question l'image que le jeune pourrait avoir d'eux-mêmes.

Renvoyé à sa propre solitude, l'adolescent tend à adopter des attitudes d'évitement voire de fuite : refuge dans le milieu clos de la bande, délinquance, toxicomanie, suicide, qui, par ordre de gravité, prononcent un échec qu'il convient d'éclairer par rapport au contexte social dans lequel le jeune vit son angoisse psychologique.

Adolescence et crise parentale

L'adolescence de leurs enfants correspond souvent chez les parents à une crise, celle "du milieu de vie" : soudaine perception de la brièveté du temps, réévaluation des ambitions de l'individu, crainte d'une baisse de la sexualité rendue d'autant plus douloureuse que la sexualité s'épanouissant chez le jeune ébranle souvent les repères établis. C'est un véritable "travail de deuil" pour reprendre le vocabulaire psychanalytique auquel les adultes sont conviés. Par ailleurs, ces phénomènes se trouvent amplifiés par une double perte réelle vécue par les adultes qui les renvoient à leur propre dépression :

- la perte de leurs propres parents (les grands-parents du jeune) ;
- la perte de leurs enfants (qui s'éloignent du milieu familial).

Le rôle de l'entourage

L'entourage devrait resituer l'ensemble de ces manifestations paroxystiques par rapport à cette crise qui est avant tout une métamorphose. Accompagner sans interférer, telle est la ligne délicate mais indispensable à tenir de façon à éviter les deux pièges qui guettent l'entourage du jeune : l'autoritarisme démobilisateur et le laxisme démissionnaire. Dans le domaine du loisir, un champ d'activité exigeant mais riche s'ouvre à des professionnels compétents : proposer à la jeunesse des activités fortes et enrichissantes, susceptibles de l'enthousiasmer, à un âge où le cycle infernal ennui-morosité-dépression peut s'enclencher.

Maintenir la communication à tout prix et cultiver une parole qui soit une parole vraie tel est le rôle de l'entourage.

"L'entourage familial et social devrait accepter ce phénomène (l'adolescence et ses crises) qui contrarie ce qu'il souhaiterait voir incarné par la jeunesse et y réagir activement (se positionner en adulte), sans vouloir le gérer à la place des jeunes. Encore faudrait-il que l'entourage soit assez solide pour le faire et qu'il n'éprouve pas le besoin de chercher la solution de ses propres problèmes dans l'adolescence des autres". - Frédéric Rousseau, psychanalyste

Éduquer : le verbe « éduquer » signifie « conduire hors de » (ex ducere) c'est-à-dire aider une enfant, un jeune, à sortir du désir des autres, du projet qu'on a pour lui, à l'accompagner vers sa propre parole, à libérer son désir personnel d'apprendre, à lui accorder le droit de devenir le sujet de son histoire.

Co-éducation : L'éducation partagée signifie que parents, enseignants, médecins, policiers, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux... interviennent dans l'espace éducatif de l'enfant qui en est l'acteur majeur. Un espace éducatif qui est composé du logement, de l'école, du stade, du car, des commerces, des rues, places, bancs et espaces verts... autant de lieux où s'effectuent les apprentissages, notamment des relations sociales et interpersonnelles.

Coopération :

La coopération est une forme d'organisation collective qui encadre parfois des relations économiques. Elle existe :

- sous des formes spontanées, souvent individuelles, en particulier avec les système d'échanges locaux (SEL)
- sous des formes organisées par des structures (économie sociale), par des comportements (économie solidaire) ou par des contrats (cas des logiciels libres avec le principe de copyleft).

Dans un système basé sur la **coopération**, les différents acteurs travaillent dans un esprit d'intérêt général de tous les acteurs. Cela suppose un certain degré de confiance et de compréhension. La coopération est antagoniste à la concurrence.

Indicateur :

Un indicateur est un outil à construire par les acteurs à partir de critères rappelant les objectifs. Il mesure les signes vérifiables et observables d'une situation, fournissant ainsi des données quantitatives et qualitatives pertinentes permettant l'évaluation.

Rythmes: Q u'est-ce que le rythme biologique et le rythme psychologique ? quelle différence entre rythme de l'enfant et rythme scolaire ? Les êtres humains sont porteurs de rythmes biologiques, physiques et psychologiques. Ils vivent dans un environnement qui, lui-même, est déjà rythmique. Ils vivent la nuit, le jour, les saisons.

Les rythmes biologiques correspondent à des variations des processus physiologiques. Présents dès la naissance, ils peuvent être répartis en trois catégories selon leur période : d'environ 24 heures (circadiens), inférieure à 24 heures (ultradiens ou rapides), supérieure à 24 heures (infradiens ou lents). Les rythmes psychologiques peuvent être définis comme les variations périodiques des comportements, de l'activité intellectuelle et de la vigilance.

Rythmes biologiques et psychologiques peuvent être modulés sous l'influence de synchroniseurs naturels tels que l'alternance du jour et de la nuit, les saisons..., ou artificiels tels que les emplois du temps, les calendriers scolaires. Les rythmes psychologiques sont plus fragiles et plus influencés par la rythmicité environnementale.

Pour les enfants, l'un des synchroniseurs les plus marquants de leurs rythmes de vie est artificiel : ce sont les emplois du temps scolaire. D'où cette ambiguïté par rapport à l'expression « rythmes scolaires » qui peuvent être compris soit comme les emplois du temps, les calendriers scolaires, soit comme les rythmes de vie propres aux jeunes en situation scolaire. La question, aujourd'hui, est d'arriver à concilier ces deux rythmicités.

François TESTU, professeur de psychologie, doyen de l'UFR Arts et Sciences humaines à l'université François Rabelais (Tours)

DES VALEURS À PARTAGER

AUTONOMIE : Etre autonome, c'est se connaître, s'affirmer, agir, résoudre des problèmes, avoir des relations sociales, maîtriser sa vie émotionnelle, se poser des questions, penser par soi-même, choisir, s'exprimer et communiquer.

CITOYENNETE : Etre citoyen à part entière passe par la capacité à défendre des valeurs, à susciter des projets et à s'impliquer pour faire bouger les choses. La véritable citoyenneté se nourrit du débat, de la confrontation des points de vue, de la compréhension des diversités, d'ouverture aux autres.

EQUITE : L'équité tient compte des caractéristiques spécifiques des individus ou des groupes afin de les placer sur un pied d'égalité ou, tout au moins, d'obtenir plus d'égalité. Elle s'oppose à l'uniformité dans l'application aveugle d'une norme sans tenir compte des différences et de la diversité. C'est une notion qui implique une volonté de justice sociale(*) dans une société démocratique.

()Principe de justice qui reconnaît l'existence d'inégalités économiques entre les personnes et qui permet la création d'institutions et de règles atténuant ces inégalités.*

LAICITE : La laïcité est une valeur liée au respect mutuel. La laïcité va au-delà de la tolérance : elle invite non seulement à admettre mais à comprendre l'autre (son histoire, sa culture...). Elle implique alors de lutter contre l'atteinte à l'intégrité et à la dignité des personnes, contre toute idéologie contraire aux Droits de l'Homme et aux Droits de l'Enfant. La laïcité a une dimension éthique et déontologique : elle se traduit dans les comportements et les attitudes. Eduquer à la laïcité, c'est donner à chaque enfant la possibilité de s'interroger librement sur ses origines et lui fournir ainsi les moyens de sa liberté. Eduquer à la laïcité serait inventer un savoir « Vivre Ensemble », respectueux de la limite entre le domaine privé de chacun et le domaine collectif où tous doivent se sentir en parité.

MIXITE : *Parce que chaque être humain est unique, nous sommes tous différents.* De ce fait, la Ville de La Chapelle sur Erdre affirme sa volonté de favoriser la diversité des talents et des compétences dans un esprit de complémentarité, de favoriser la diversité sociale et culturelle contre le nivellement, la massification, la standardisation. Mixité, diversité, mélange, métissage, tels sont les maîtres mots de notre action éducative.

OUVERTURE SUR LE MONDE : Préparer les enfants et les jeunes à être ouverts et respectueux des différences individuelles (physiques, sociales...), de la diversité des langues, des cultures ; favoriser sous différents modes (rencontres physiques, internet, et autres), les échanges inter culturels dans des relations réciproques, égalitaires, dans la perspective d'un enrichissement collectif.

RESPECT

De soi :

C'est le respect d'une hygiène de vie : bien dormir, s'alimenter, se soigner, s'éloigner des pratiques addictives (alcool, tabac, drogues, médicaments), C'est aussi avoir connaissance de son corps, de ses limites, de ses possibilités, C'est connaître ses capacités intellectuelles, avoir connaissance des savoirs que l'on doit acquérir et que l'on peut transmettre, savoir se préserver.

Des autres :

Le respect du matériel est le début du respect de l'autre, de son travail et de la valeur des choses en général, C'est l'apprentissage du travail d'équipe, C'est l'action de solidarité, lointaine ou de proximité, C'est l'acquisition de connaissances pour mieux comprendre les différences, car c'est de l'ignorance que naît le racisme et le repli sur soi, C'est le respect du principe de laïcité et d'une autorité non violente, C'est aussi ne pas mettre en danger la vie d'autrui, connaître les gestes qui sauvent, aider les autres.

De l'environnement :

C'est être un écocitoyen responsable. Au quotidien cela se traduit par des gestes simples : trier ses déchets, préserver la qualité de l'eau et de l'air, utiliser des produits respectueux de l'environnement, ne pas gaspiller car, à la notion longtemps admise d'un univers infini succède celle de "finitude", c'est-à-dire d'une planète où l'espace, les ressources non renouvelables et la capacité à supporter les risques de nos actes sont limités.

SOLIDARITE

Définition : *Liens unissant les membres d'un groupe*, qui, conscients de la communauté de leurs intérêts, ont entre eux des sentiments d'obligation réciproque.

La définition de la solidarité est sans ambiguïté : ce n'est ni de l'assistance, ni de la charité, c'est un acte d'entraide librement consenti qui suppose une réciprocité, un retour.

LES THÉMATIQUES LIÉES À L'ÉCO-MOBILITÉ

Modules théoriques

Mobilité et environnement

Les modes de transport

- Rappel des différents modes de transports et de leurs impacts sur l'environnement.
- Comprendre les interactions entre l'homme et l'environnement urbain par des approches pédagogiques multiples (sensorielle, ludique, scientifique, etc.) au travers de thèmes liés aux réalités locales des déplacements domicile-école.
- Savoir adapter son mode à son déplacement.
- Quelles solutions pour aller à l'école sans nuire à l'environnement ? Comment lutter contre les changements climatiques ?

Les transports et l'énergie

- Transports et consommation d'énergie.
- Consommation d'énergie, les enjeux planétaires.

Les transports et la technologie

- Comprendre les évolutions techniques et scientifiques, la démarche devant être développée comme un moyen pédagogique permettant autant de s'impliquer dans les projets que de mieux appréhender le monde de la recherche.

Lecture de la ville à pied ou à vélo

- Sensibiliser les enfants à leur environnement et à l'aménagement de l'espace dans un souci de préparer le futur citoyen à ses responsabilités sur son cadre de vie (paysage, cadre bâti, architecture).

Mobilité et sécurité routière

Apprentissage du déplacement en ville

- Connaissance des espaces de circulation (trottoir, chaussée, aire de stationnement) et étude des difficultés liées à :
 - ✓ la traversée de la rue aux feux de signalisation ;
 - ✓ la marche à la campagne ;
 - ✓ la montée ou la descente d'une voiture ou d'un autocar ;
 - ✓ l'utilisation des transports scolaires ou des transports en commun.
- Connaissance des règles essentielles du Code de la route.

Apprentissage de la conduite à vélo

- Apprendre les bases de la conduite à vélo en toute sécurité (slaloms, freinage, équilibre, se repérer sur une carte...).
- Connaissance technique et entretien du véhicule.
- Maîtrise du véhicule dans la circulation (dépassements, traversées de carrefours, changements de direction...) seul ou en groupe, à la ville ou à la campagne, de jour et de nuit.

Prévention routière

- Connaissances des principales causes d'accident (vitesse, oubli ou refus de porter la ceinture de sécurité, alcoolisme, etc.).
- Connaissances des moyens de lutte et de prévention contre les accidents : entretien des véhicules, campagnes ("Bison futé"...), radio-guidage, etc.

Mobilité et santé

- Etudier le lien entre activité physique et santé : les bénéfices d'une activité physique régulière.
- Etudier le lien entre pollution et santé : effets sur la santé des émissions.
- Connaissances sur leur corps au travers du rapport santé/activité physique régulière : conséquences sur la nutrition, le développement physique...
- Connaissances des comportements à risques face à l'obésité, à la pollution... liés au déplacement.

Mobilité et Citoyenneté

- Respecter le code de la route.
- Apprendre à partager la voirie.
- Acquérir un comportement responsable en ce qui concerne la circulation à pied et à bicyclette, la situation de passager d'un véhicule automobile et d'usager des transports en commun.

Modules pratiques

Mobilité et environnement

Les modes de transport

- Un système simple de comptage peut être mis en place afin que les enfants évaluent leurs propres pratiques modales : tableau avec vignettes colorées, tubes avec balles colorées...
- Demander aux écoliers de fabriquer des articles ou préparer une présentation orale démontrant les principaux bénéfices du transport non-motorisé pour aller et revenir de l'école, telle la réduction des changements climatiques, l'amélioration de la qualité de l'air, l'augmentation de l'activité physique pour une meilleure santé des écoliers, la circulation plus sûre sur les routes, le renforcement du sentiment d'appartenance à une communauté et du plaisir de ces pratiques.

Les transports et l'énergie

- Fabrication d'engins en modèles réduits (roulants, flottants, volants...).
- Mise en application de "moteur propre" (démonstration).

Les transports et la technologie

- Fabrication d'engins en modèles réduits (roulants, flottants, volants...).

Lecture de la ville à pied ou à vélo

- Promenade à pied ou à vélo avec lecture de la ville.

Mobilité et sécurité routière

Apprentissage du déplacement en ville

- Promenade à pied ou à vélo avec jeu d'observations :
 - ✓ repérage des traversées dangereuses ;
 - ✓ observations des comportements liés au déplacement.

Apprentissage de la conduite à vélo

- Mise en pratique des consignes apprises en modules théoriques sur un circuit d'apprentissage, généralement fermé, comportant différentes "épreuves" :
 - ✓ slaloms,
 - ✓ freinage,
 - ✓ équilibre...

Prévention routière

- Mise en pratique des consignes apprises en modules théoriques sur un circuit d'apprentissage, généralement fermé, comportant différentes "épreuves".

Mobilité et santé

- Expérience de mesures de pollution : jeu de la chaussette, indicateurs végétaux installés dans l'école.
- Les pratiques physiques et sportives : elles constituent un élément important de l'éducation, de la connaissance et de la maîtrise du corps, de l'intégration et de la vie sociale. Il s'agit concrètement de proposer la mise en pratique de marche ou du vélo, de manière ponctuelle ou régulière le long de l'année scolaire.

Mobilité et Citoyenneté

- Mise en pratique des consignes apprises en modules théoriques par une promenade à pied ou à vélo dans le quartier de l'école ou la ville.
- Insister sur les traversées de voies et de carrefours.
- Faire une assemblée de classe ou de toute école pour parler des bénéfices de la marche et de la bicyclette.

REGARDS DE PROFESSIONNELS

Activités extra-scolaires : non à la surcharge !

Épanouissement de l'enfant, découvertes... Les bienfaits des activités artistiques, sportives ou musicales sont incontestables. Cependant, un trop plein d'activité peut nuire à l'enfant, comme l'explique *Etty Buzyn, psychologue clinicienne*.

Faut-il limiter le nombre d'activités ?

La question ne se pose pas en ces termes. Tout dépend des enfants. Certains sont très demandeurs, très actifs, boulimiques d'activités. Ces tempéraments curieux ont besoin d'être nourris. D'autres, plus intériorisés ou plus fatigables, ont besoin de temps pour eux. Il faut bien sûr s'adapter au caractère de l'enfant.

En quoi " trop " peut-il être néfaste pour l'enfant ?

Notre époque aime l'hyperactivité. Les adultes les premiers ne savent plus s'arrêter, prendre un temps de replis, d'introspection. Un temps pour ne rien faire. Car ne rien faire, ce n'est pas faire rien ! Laisser les enfants rêver, se relaxer, relâcher la pression leur permet d'ouvrir les portes de leur monde imaginaire. Si on leur impose un emploi du temps surchargé, ils exprimeront d'une façon ou d'une autre leur saturation.

En quoi le temps libre est-il bénéfique ?

Les enfants ont besoin d'un temps pour le jeu libre. Ils puisent en eux-mêmes des idées qui les nourrissent et les construisent. Certains préfèrent dessiner chez eux, développant ainsi leur créativité.

Comment savoir si l'activité correspond bien à son enfant ?

S'il éprouve du plaisir, s'il y retourne spontanément. Je conseille de ne pas répondre tout de suite à la demande de l'enfant et de laisser grandir l'envie. Il est bon que son désir soit mûri, qu'il s'impose. Mieux vaut prendre son temps pour s'assurer que la demande de l'enfant ne correspond pas à une lubie passagère.

Peut-on proposer des idées d'activités ?

Il est rare qu'un enfant n'exprime aucun désir. Cependant, on peut lui suggérer une activité pratiquée par ses copains, l'emmener voir des compétitions. Mais il est vain de forcer un enfant à pratiquer une activité qui n'est pas dans son caractère.

Y a-t-il un âge idéal pour commencer une activité ?

Pour les sports et la musique, mieux vaut attendre que l'enfant ait atteint une certaine maturité (entre 7 et 10 ans). En voulant démarrer une activité trop tôt, l'enfant risque de se trouver en situation d'échec. Attendez qu'il soit prêt.

Quelle est la journée idéale ?

« C'est effectivement au cours de la journée qu'il faut revoir prioritairement les aménagements du temps, dans le respect des rythmes des vies des enfants. Il n'existe pas de journée idéale. Actuellement la journée scolaire, notamment pour les plus jeunes, ceux de maternelle et du début du cycle élémentaire, est trop longue. De plus, la répartition des activités au sein de cette journée n'est pas tout à fait judicieuse. Par ailleurs, cette journée ne respecte pas suffisamment le rythme veille/sommeil. Je m'explique. Il est connu que les enfants de 6 à 7 ans ont plus besoin de dormir que ceux de 10 à 11 ans. Malgré ce dernier constat, dans certaines écoles, on fait rentrer à l'école tous les enfants dès 8 heures, quel que soit leur âge. En agissant ainsi, le réveil matinal est provoqué et le temps de sommeil de nuit est raccourci régulièrement. Ainsi, les enfants accumuleront une perte de sommeil et présenteront, en classe, des comportements peu adaptés pour apprendre. Si l'on pouvait organiser des rentrées plus tardives pour les plus jeunes : commencer à 9 h, voire à 9 h 15, aménager la période de midi et proposer une sortie plus tôt dans l'après-midi, une amélioration considérable serait apportée. Le contenu de la journée pourrait être mieux distribué en plaçant, aux bons moments, les activités sollicitantes (pas les disciplines). Ces activités ou ces apprentissages sollicitants sont présents dans toutes les disciplines. Un savant dosage reste à rechercher. »

François TESTU, professeur de psychologie, doyen de l'UFR Arts et Sciences humaines à l'université François Rabelais (Tours)

LE PROJET EDUCATIF LOCAL de La Chapelle sur Erdre

« Œuvrer, tous ensemble, à former des enfants, des adolescents, citoyens épanouis, libres et autonomes, capables de prendre place dans la société et de devenir les acteurs de leur évolution » telle est la finalité des actions de la municipalité de La Chapelle sur Erdre en direction des enfants, des jeunes et de leurs familles. »

UN LIEU RESSOURCE :
Le Point Information Jeunesse

Rue Jean Jaurès
Tél. 02 51 81 87 23

UNE INTERFACE ENTRE LES PARTENAIRES :
La coordinatrice

Carole MEZERETTE
Tél. 02 51 81 87 55

Courriel : carole.mezerette@lachapellesurerdre.fr

UN OUTIL DE COMMUNICATION :
Le blog

<http://pel.lachapellesurerdre.fr>